

- La loi N° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Article 9 du code civil.
- La législation relative à la fraude informatique (article 323-1 à 323-7 du Code Pénal).
- La loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques.
- Les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique, aux marques, dessins ou modèles.
- La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.
- Le Code des postes et des communications électroniques.
- La législation applicable en matière de cryptologie, notamment l'article 28 de la loi du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications dans sa rédaction issue de l'article 17 de la loi du 26 juillet 1996 et par ses décrets d'application du 24 février 1998, 23 mars 1998 et 17 mars 1999.
- La directive 96/9CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données.
- La loi N° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique.
- La loi N° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- La loi N° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Article 227-23 du Code Pénal, qui criminalise le fait de fixer, d'enregistrer ou de transmettre, en vue de sa diffusion, l'image ou la représentation d'un mineur qui présente un caractère pornographique.
- Le décret N° 2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques.
- La loi N° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, dite loi HADOPI (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet)
- Le décret N° 2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel.
- Le décret N° 2007-960 du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique.
- La directive NIS (Network and Information System Security) pour assurer un niveau de sécurité élevé en commun pour les réseaux et les systèmes d'information de l'Union européenne adoptée le 6 juillet 2016, publiée le 25 mai 2018 avec les règles de sécurité et les délais au 14 septembre 2018.
- Le décret N° 2016-1214 du 12 septembre 2016 relatif aux conditions selon lesquelles sont signalés les incidents graves de sécurité des systèmes d'information.
- Le Référentiel Général de Sécurité est pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives.
- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.